



Vente de biens appartenant à ma mère

Par **mumu**, le **11/02/2010** à **16:17**

bonjour, ma mère a été vivre dans un foyer pour personnes âgées. Ces meubles de valeur et instrument de musique ont été vendu sans notre accord par ces frères et soeurs. aucune trace des paiements reçus , aucun reçu. Mes oncles et tantes avaient ils le droit de vendre ces biens sans nous en avertir. Ma tante a la procuration sur le ccp de ma mère, devons nous être averti ? Comment demander à mes oncles et tantes de nous rendre des comptes , quels étaient nos droits en tant qu 'enfant ?
Merci de votre réponse.